



POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Installation du Conseil municipal et Élection du Maire
2. Détermination du nombre d'Adjoints et Élection des Adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu –
3. Désignation des délégués au sein des différentes instances intercommunales
 - a. la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) ;
 - b. le syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO) ;
 - c. le Comité syndical de Territoire d'Énergies Isère (CTE) ;
4. Constitution des Commissions communales
 - a. Désignation des délégués
 - b. Élection des membres du Comité de gestion des concessions
 - c. Désignation des membres du Comité des Impôts Directs

**Le Conseil Municipal du 20 mars est annulé
suite directive gouvernementale**

5. Désignation des membres du Conseil d'Administration, du Comité de Contrôle Analogue
6. Désignation des délégués au sein des copropriétés
7. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal
8. Fixation du montant des indemnités du Maire et des Adjoints
9. Délibération fixant les frais de représentation du Maire

QUESTIONS DIVERSES

Fait à la Mairie,

Le 16 mars 2020

Le Maire,
Yves GENEVOIS